

**Proposition de mise en œuvre, à titre expérimental,
d'une nouvelle offre de 40 places de mise à l'abri
mère-enfant, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance
et d'approbation du projet de convention y afférant**

Rapport n° CD/2017/050

Service Chef de file :

H - Mission enfance et famille

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Afin de répondre aux besoins croissants de protection des femmes avec enfants victimes de violences conjugales ou en situation de très grande précarité, le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de mettre en œuvre à titre expérimental et avec l'Etat, une nouvelle offre de mise à l'abri mère-enfant et d'approuver le projet de convention de partenariat à conclure avec l'association Home Protestant, opérateur retenu pour ce projet, et le projet de convention cadre à conclure avec l'Etat.

Le Département intervient au titre de sa compétence d'Aide Sociale à l'Enfance (alinéa 4 de l'article L.222.5 du Code de l'Action Sociale et des Familles), auprès des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans, selon 2 modalités :

- une prise en charge des situations les plus fragiles en maisons maternelles (accompagnement renforcé du lien parents-enfants, en alternative à un placement) ;
- une mise à l'abri au titre de la protection de l'enfance.

Chaque année, le Bas-Rhin y consacre 4,4 M €, dont 1 053 000 € en 2017, au titre de l'hébergement d'urgence dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, soit une augmentation de + 80% en 3 ans. Cela représente 54 places en maisons maternelles et jusqu'à 80 familles en appartements ou à l'hôtel, soient environ 350 personnes accompagnées et prises en charge.

Le projet de création d'une nouvelle offre d'hébergement d'urgence fait suite à la consolidation de l'action publique départementale et à la décision de l'Assemblée délibérante du 20 juin 2016 (N°CD/2016/078) d'ouvrir dès 2017 de nouvelles solutions de mise à l'abri au titre de la mission de protection de l'enfance du Département et d'engager un conventionnement, avec les partenaires financeurs, et les associations qui pourront se porter candidates.

Le Département a ainsi lancé un appel à projet, en partenariat avec l'Etat, pour la création de 40 places de mise à l'abri d'urgence en appartements partagés, pour les femmes enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans, notamment victime de violences conjugales ou en situation de très grande précarité, relevant du droit commun (ayant des droits sociaux ouverts ou à ouvrir), le public aux droits incomplets relevant du dispositif LOFT (Logement pour les familles transitoire).

Ce dispositif fonctionnera 365 jours par an pour une durée de prise en charge de 3 mois, renouvelable une fois, permettant à la famille d'entrer ensuite dans un dispositif d'hébergement de droit commun ou de logement.

L'opérateur assurera l'accompagnement social portant prioritairement sur l'entrée dans le logement, la protection de l'enfance (suivi au titre de le PMI, évaluation des besoins éducatifs), les démarches d'autonomisation et la gestion immobilière des logements. Ce

dispositif, implanté sur le territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG, pourra accueillir des situations issues de l'ensemble du département.

Après avis favorable de la Commission Enfance, Famille et Education, réunie le 14 septembre 2017, il est proposé au Conseil Départemental de décider de mettre en œuvre à titre expérimental une offre de 40 places de mise à l'abri mère-enfant, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et d'approuver le projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association Home Protestant, retenu dans le cadre de l'appel à projet, pour une durée de 3 ans et un coût annuel total de 185 000 €, - le coût à la place s'élève à 11,78 €/jour -, dont 142 000 € à la charge du Département. Le budget prévisionnel maximum pour l'année 2017 s'élève à 41 416 €, le dispositif démarrant à partir de fin septembre 2017.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35500	65-652418-51	1 053 000,00 €	41 416,00 €	41 416,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de mettre en œuvre à titre expérimental une offre de 40 places de mise à l'abri mère-enfant ;

- approuve les termes du projet de convention cadre à conclure avec l'Etat, joint à la présente délibération, pour la création de 40 places de mise à l'abri mères-enfants au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association Home Protestant, joint à la présente délibération précisant les modalités de mise en œuvre attendues ;

- autorise le président du Conseil Départemental à signer la convention cadre à conclure avec l'Etat et la convention de partenariat à conclure avec l'association Home Protestant ;

- décide que pour l'année 2017, l'engagement financier s'élèvera à 41 416 €.

Strasbourg, le 10/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY